



Décision CODEP-CMX-2019-047207

du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire du 18 novembre 2019
modifiant la décision CODEP-CMX 2018-04622 du 30 octobre 2018 relative à la constitution
d'un groupe permanent d'experts pour le démantèlement, dit « GPDEM ».

Le directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant
adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 20 ;

Vu la décision CODEP-CMX 2018-04622 directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30
octobre 2018 relative à la constitution d'un groupe permanent d'experts pour le démantèlement,
dit « GPDEM »,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Michèle VIALA est nommée Présidente du groupe permanent d'experts pour le
démantèlement (GPDEM) en remplacement de Monsieur Henri LEGRAND.

Article 2

La décision du 30 octobre 2018 susvisée est ainsi modifiée :

1° Les premier, deuxième et troisième alinéas de l'article 3 sont remplacés par une phrase ainsi
rédigée : « Mme Michèle VIALA est nommée Présidente du groupe permanent d'experts pour le
démantèlement, dit « (GPDEM) » ;

2° Dans l'annexe, le nom « Monsieur Henri LEGRAND » est supprimé.

Article 3

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au *Bulletin officiel* de l’Autorité de sûreté
nucléaire.

Fait à Montrouge, le 18 novembre 2019

**Le directeur général
de l’Autorité de sûreté nucléaire**

Signé

Olivier GUPTA